

Guerre et formation de l'État au Sahel

Abdoul Karim Saidou*

Résumé

Cet article analyse la formation de l'État au Sahel à partir du modèle « belliciste » développé par Charles Tilly. Il vise à élucider comment la guerre contre le terrorisme affecte les dynamiques de formation étatique dans cette région. En partant du cas burkinabè, les résultats montrent que la guerre sécrète une double dynamique. D'abord, les politiques de lutte contre l'insécurité contribuent à étendre l'appareil coercitif de l'État et à relancer le projet de construction nationale. Ensuite, la coopération sécuritaire et la gestion des groupes d'autodéfense induisent une dynamique de délitement de l'État marquée par son déclassement et son hybridation. Tout en renforçant l'État sur le plan militaire et politique, la guerre accentue sa patrimonialisation, sa marginalisation et son informalisation. En clair, si la guerre accélère la formation de l'État, c'est un État à part, qui à certains égards, s'éloigne du modèle idéal-typique wébérien.

Mots-clés : Guerre, sécurité, État, Sahel, Burkina Faso

Abstract

This article analyses State formation in the Sahel based on the “warmongering” model developed by Charles Tilly. It aims at showing how the war on terrorism affects the dynamics of State formation in the region. From the Burkina Faso case study, the results show how war creates a double dynamic. First, insecurity-combating policies contribute to extending the coercive apparatus of the State and relaunching the national construction project. Security cooperation and self-defense management groups, then, induce a dynamic of State disintegration marked by its downgrading and hybridisation. While strengthening the State on a military and political level, the war accentuates its patronisation, its marginalisation, and its informalisation. If war accelerates State formation, it is a separate State, which, in some respects, departs from the ideal-typical Weberian model.

Keywords: War, security, State, Sahel, Burkina Faso

* Maître de conférences agrégé en science politique, Université Thomas Sankara, Burkina Faso. Email : akarims40@yahoo.fr

Introduction

« *Barsalogo* sous le feu ! » Nous demandons appui aérien, sinon nous allons tous mourir ! » Ces propos sont d'un soldat burkinabè en détresse lors de l'attaque du détachement militaire de *Barsalogo* le 10 juillet 2022 dans la province du Sanmatenga¹. Cet exemple illustre la crise sécuritaire que vivent certains États du Sahel depuis une dizaine d'années (Englebert & Lyammouri 2022 ; Bourgeot 2020). Cette violence s'inscrit dans les « guerres nouvelles » dont la dynamique diffère des guerres interétatiques (Kaldor 2007 ; Badie & Vidal 2016). Au-delà de ses implications sur la paix et la stabilité, cette guerre peut être abordée sous le prisme de la formation de l'État moderne, diffusé dans cette région du monde à travers le processus colonial (Badie 1992). Ces interactions entre guerre et formation de l'État, à la lumière des trajectoires sahéliennes, sont l'objet de cet article. Au sens de la science politique, toute organisation sociopolitique n'est pas un État (Roux 2019 ; Hay *et al.* 2006). L'État moderne se distingue par la spécialisation des agents, la centralisation de la coercition et l'institutionnalisation (Braud 2014:200-205 ; Tidjani Alou 2001a). En effet,

« l'émergence de l'État suppose la construction d'un centre qui, progressivement, impose à tous ses rivaux son double monopole : celui de prescrire le droit applicable et celui de recourir à la contrainte pour en garantir l'effectivité » (Braud 2004:106).

La science politique a quasiment sacralisé la définition canonique de Weber qui met l'accent sur le monopole de la contrainte légitime exercé par une autorité politique sur un territoire (Weber 1995:97). Ce modèle idéal-typique n'occulte pas la diversité des États de par leurs trajectoires historiques aussi bien en Europe qu'ailleurs (Diop 1981 ; Médard 2006). Au cœur de la sociologie de l'État se trouve le concept de souveraineté théorisé par des auteurs tels que Jean Bodin et Thomas Hobbes pour qui « le souverain est le détenteur ultime du pouvoir suprême » (Braud 2004:34). La souveraineté s'est transformée avec la mondialisation² (Roux 2018:75-76), d'où la notion d'État postmoderne, c'est-à-dire un État qui diffère du modèle westphalien, mais dont les contours sont encore flous (Sorensen 2006 ; Chevalier 2014 ; Le Galès & Vezinat 2014). En effet, outre l'érosion des croyances, l'État est confronté à une dilution de ses capacités d'action (Braud 2014:222). C'est la raison pour laquelle son avenir est questionné par les chercheurs (Ki-Zerbo 2007:118 ; Roux 2019:75 ; Braud 2004:229-243).

La littérature savante sur l'État en Afrique est très abondante (Ake 2003 ; Villalon & Idrissa 2020 ; Blundo & Olivier de Sardan 2007 ; Bayart *et al.* 1998 ; Hyden 2013 ; Young 1994). Ses dynamiques dans cette région sont

diversement appréciées (Bach & Gazibo 2001 ; Batchom 2018 ; Naomi *et al.* 1999). Les auteurs ont montré sa faible légitimité vis-à-vis des sociétés du fait de son extranéité (Sindjoun 2002a ; Badie 1992). En effet, l'État africain est un « produit importé » (Badie 1992) qui tient son origine de l'expansion internationale de l'État occidental (Braud 2004:135-146). Dès lors, il est décrit comme un « État orphelin », « qui doit son architecture, sa Constitution, son « esprit » même à l'héritage colonial » (Benkirane 2016:19). Sa différenciation par rapport à la société a été traitée au prisme des concepts de néo-patrimonialisme et de « politique du ventre » (Blundo & Olivier de Sardan 2007). Si certains auteurs évoquent une institutionnalisation ratée (Médard 2006 ; Badie & Birnbaum 1982), d'autres insistent sur son hybridité et son historicité (Bayart *et al.* 2019). Le débat sur le « retrait de l'État » du fait de la mondialisation est tantôt appréhendé comme un indicateur de crise, tantôt comme le signe d'une « formation continue » (Jourde 2009). Pour Jourde (2009:46), l'État en Afrique souffre d'un déficit de « pouvoir infrastructurel », du fait de ses capacités limitées à élaborer et implémenter des politiques publiques.

Le concept d'État failli est mobilisé pour décrire la réalité étatique en Afrique (Zartman 1995 ; Illy 2015 ; Belkacem 2020). Pour certains auteurs, cette « faillite » est délibérément entretenue par les élites politiques dans leur stratégie d'instrumentalisation du « désordre » (Chabal & Dalloz 1999). Pour d'autres, l'affaiblissement des États résulte à la fois des politiques des organismes financiers internationaux, des pratiques prédatrices des élites politiques et des actions des acteurs transnationaux (Chena 2014). L'insécurité au Sahel a relancé le débat sur l'État en Afrique (Englebert & Lyammouri 2022 ; Batchom 2016 ; Grégoire 2019). Les déterminants et les conséquences de cette crise ont été largement analysés (Pellerin 2017 ; Bonnacase & Brachet 2013 ; Coalition citoyenne pour le Sahel 2021 ; PNUD 2017). Certains travaux ont établi le lien entre l'État et l'insécurité (Quidelleur 2020 ; Loada & Romaniuk 2014 ; Assanvo *et al.* 2019). Plus concrètement, il en ressort que le déficit d'État a été l'un des déterminants de l'insécurité, l'État étant considéré comme « fragile et inégalitaire » (Institut Free Afrik 2018:47). L'État est également accusé d'alimenter l'insécurité par ses réponses inadaptées et parfois brutales (Zutterling 2020).

Cet article ne vise pas à analyser l'État en tant que déterminant de l'insécurité. Il s'agit plutôt d'étudier comment le contexte de guerre affecte sa dynamique de formation. Le modèle développé par Charles Tilly (1985) sert de cadre théorique. Pour cet auteur, la formation de l'État moderne est liée à sa fonction guerrière : « la guerre a fait l'État et l'État a fait la guerre³ ». Selon cette explication, repérable dans les travaux d'Elias (1975), l'intensité

des conflits au Moyen Âge en Europe a entraîné l'accroissement des besoins militaires ainsi que l'émergence des administrations civiles. C'est en faisant la guerre que l'appareil étatique s'est progressivement formé (Kiser & Linton 2001 ; Roux 2019). À la suite de Tilly, d'autres auteurs ont établi que la guerre accroît la capacité fiscale de l'État, car les citoyens tolèrent de nouvelles mesures fiscales (Kiser & Linton 2001). Ces « rackets » permettent à l'État d'asseoir sa base financière (Campbell 1993). Le modèle de Tilly a été appliqué aux cas africains (Bayart 1998 ; Spruyt 2011). Pour Leander (2003), le lien entre guerre et formation de l'État que développe le modèle « belliciste » de Tilly est incertain dans le contexte de la mondialisation. Le contrôle des ressources et du capital est décentralisé et n'est plus le monopole de bureaucraties centralisées. À partir des cas de l'Éthiopie et de l'Érythrée, Clapham (2000) abonde dans ce sens. Selon cet auteur, ces cas infirment l'hypothèse « belliciste » de Tilly (Clapham 2000:111). Cependant, il nuance son argument en soulignant que, comme en Occident, la relation entre guerre et État doit être saisie sur la longue durée (Clapham 2000:110).

La guerre au Sahel constitue un terrain fécond pour relancer cette réflexion. Comment la guerre contre le terrorisme affecte-t-elle la formation de l'État dans les sociétés sahéliennes ? Cet article se focalise sur la formation étatique à partir des processus de monopolisation de la violence et de construction d'une identité nationale. La formation de l'État désigne un processus non délibéré et souvent conflictuel par lequel émerge un appareil administratif et coercitif (Elias 1975). Elle se distingue de la construction étatique ou nationale qui renvoie à une politique délibérée et planifiée. Ce travail s'insère dans la sociologie de l'État saisi à travers ses politiques de sécurité. Ces politiques sont abordées au sens global, incluant les mesures strictement militaires mais aussi d'autres stratégies de type politique, économique ou culturel (Collins 2016). Sont également prises en compte aussi bien les politiques nationales que les politiques internationales (Petiteville & Smith 2006). Sur le plan méthodologique, le matériau empirique est constitué de données issues du Burkina Faso collectées et traitées manuellement entre 2016 et 2023. La collecte s'est faite à travers des entretiens, la revue de la littérature et l'observation participante. Une vingtaine d'entretiens semi-structurés a été réalisée avec des acteurs du secteur de la sécurité (policiers, militaires, gendarmes), des experts et chercheurs en sécurité, des leaders associatifs et politiques, etc.

Ces entretiens visaient à cerner les processus, les objectifs et les effets des réformes sécuritaires enclenchées depuis 2015. L'analyse de la littérature a consisté à effectuer une revue des travaux scientifiques sur l'État et sur la sécurité au Sahel. Sur l'État, nous avons privilégié ceux portant sur

sa sociogénèse, ses dynamiques en Afrique et plus spécifiquement les publications abordant le modèle de Tilly. Les travaux sur la sécurité consultés sont ceux traitant de la lutte contre le terrorisme au Sahel depuis une dizaine d'années. En plus, ont été analysées d'autres sources documentaires liées à la littérature « grise », aux rapports d'experts, d'instituts de recherche, à la presse en ligne, etc. Enfin, certaines données émanent de l'observation participante. En effet, nous avons participé à une dizaine de conférences scientifiques entre 2016 et 2022 sur la sécurité au Niger, au Mali et au Burkina Faso. Nous avons également été impliqué dans les réflexions sur les réformes de politiques de sécurité au Burkina Faso⁴. L'analyse des données montre que la guerre secrète une dynamique ambivalente. En effet, si le terrain sahélien corrobore en partie l'hypothèse « belliciste » de Tilly sur la formation de l'État, celle-ci mérite d'être nuancée, car autant l'État se renforce en faisant la guerre, autant il sème les germes de son délitement.

Des dynamiques consolidantes : retour vers le projet stato-national

Le cas burkinabè accrédite l'hypothèse de Tilly quant au lien entre guerre et formation étatique. En effet, face à l'insécurité, plusieurs politiques publiques ont été développées dans les domaines militaires et non militaires. Ces réponses ont *de facto* entraîné l'élargissement de l'État régalien et relancé le projet de construction nationale.

L'élargissement de l'État régalien

La crise sécuritaire est un moment d'accélération du processus de formation étatique. Elle a ouvert une fenêtre d'opportunité (Kingdon 2003) pour des réformes du secteur de la sécurité. L'État a en effet développé plusieurs stratégies de riposte qui ont permis d'élargir son appareil coercitif et de renforcer sa capacité de contrôle sur les citoyens.

L'extension de l'appareil coercitif

Face à l'insécurité, les autorités burkinabè ont priorisé la réponse militaire (Bagayoko & Savadogo 2022). Cette option illustre le lien entre guerre et extension de l'appareil coercitif de l'État⁵. Bien avant la crise, un processus réformateur s'est déclenché à partir de 2015 dans une logique de rupture avec le régime de Blaise Compaoré (1987-2014). Le régime de transition installé après le départ de ce dernier a lancé des réformes dans le secteur de la sécurité (Sampana 2015 ; Saidou 2020). En janvier 2016, sous la présidence de Roch Kaboré, le pays a connu sa première attaque terroriste spectaculaire à Ouagadougou (Institut Free Afrik 2018). La sécurité s'est alors imposée

comme priorité. La réforme lancée par Kaboré a conduit à élargir l'appareil sécuritaire. En 2016, il adopte une réforme de la police de proximité en vue d'inclure les citoyens dans la lutte contre l'insécurité (Saidou 2019). Un plan de réforme de l'armée assorti d'une loi de programmation militaire a été adopté en 2017. La même année, un Forum national sur la sécurité a été organisé, à l'issue duquel l'élaboration d'une politique de sécurité nationale a été lancée (Saidou 2020). Cette politique consacre un changement de paradigme selon l'approche de Hall (1993), car elle marque le passage d'une approche stato-centrée à une approche holistique (Collins 2016). En 2020, le président Kaboré crée un Centre national d'études stratégiques (CNES) dont la mission est d'éclairer la décision publique sur la sécurité nationale⁶. Le CNES a coordonné entre 2020 et 2021 l'élaboration de la stratégie de lutte contre le terrorisme.

En outre, depuis 2016, les budgets affectés à la défense et à la sécurité ont connu une hausse⁷. Pour réaliser cet effort budgétaire, l'État a réduit les budgets de certaines institutions telles que les ministères en charge de la Famille et du Genre, du Commerce, des Affaires étrangères⁸, etc. L'État s'est également tourné vers l'aide internationale en sollicitant le soutien de ses partenaires⁹. L'hypothèse de l'effet « racket » de Tilly ne s'est pas confirmée sous la présidence Kaboré; ce qui s'explique en partie par les tensions qui ont opposé le gouvernement aux syndicats en 2016 et 2017 (Institut Free Afrik 2018). La situation a évolué depuis l'arrivée au pouvoir du capitaine Ibrahim Traoré en septembre 2022. Ce dernier privilégie une stratégie de financement endogène face à la réticence des partenaires extérieurs à financer la formation et l'équipement des Volontaires pour la défense de la patrie (VDP). Les VDP sont des civils recrutés comme suppléants de l'armée sur la base d'une loi adoptée en 2020 (Pellerin 2022; Zutterling 2020). Le capitaine Traoré a dans un premier temps proposé un prélèvement de 1 pour cent sur les salaires des travailleurs. Face aux réticences des syndicats, il a créé en janvier 2023 un Fonds de soutien patriotique (FSP) pour collecter des contributions volontaires des personnes physiques et morales, des dons et legs¹⁰, etc. À la date du 30 mars 2023, soit deux mois après sa mise en place, le Fonds a permis de collecter plus de 7 milliards de francs CFA¹¹. Ce contraste entre les régimes Kaboré et Traoré dans la capacité de l'État à mobiliser les ressources montre que l'effet « racket » en temps de guerre est tributaire des stratégies et de la nature des régimes politiques.

Sur le plan militaire, la guerre a conduit à des efforts pour rehausser la puissance de l'armée. Le président Kaboré a créé le 2 juin 2021 des « forces spéciales¹² » et a augmenté les effectifs de l'armée pour accroître son maillage territorial. Ses successeurs, le lieutenant-colonel Damiba et le capitaine

Traoré, ont poursuivi ces efforts¹³. En mars 2023, sous la présidence Traoré, les autorités ont réceptionné d'importants équipements au profit de l'armée. Le volontarisme du capitaine Traoré indique l'amorce d'un tournant dans la guerre avec la focale qu'il met sur l'option militaire. Dans le secteur de la justice, un pôle judiciaire spécialisé dans la répression des actes de terrorisme et une brigade spéciale des investigations anti-terroristes et de la lutte contre la criminalité organisée (BSIAT) ont été créés respectivement en 2017 et 2020¹⁴. Si ces mesures ont renforcé l'appareil coercitif, elles ont aussi accentué les rivalités entre forces de sécurité. Les coups d'État de janvier et septembre 2022¹⁵ ont mis en lumière les rivalités au sein de l'armée. Il existe également des tensions entre la police et la gendarmerie, dont les missions se chevauchent (Palenfo 2017). En plus, les policiers se sont souvent plaints d'être sous-équipés alors qu'ils sont déployés dans des zones de guerre. Ces frustrations liées à l'allocation des ressources et équipements sont source de tensions au sein du secteur de la sécurité. Il est significatif d'observer que les coups d'État au Burkina Faso (2022), en Guinée (2021) et au Mali (2020) ont été perpétrés par des forces spéciales créées pour lutter contre l'insécurité. Dès lors, l'augmentation de la puissance de feu de l'armée affecte sa cohésion interne et fragilise la démocratie. Il n'en reste pas moins que l'extension de l'appareil coercitif a renforcé l'État régalien, qui a accru ses capacités à délivrer le service public de la sécurité. Ces réformes se sont accompagnées de mesures de contrôle visant à faciliter la sécurisation du territoire.

La prolifération d'instruments de contrôle

L'État a développé un répertoire d'instruments d'action publique pour gérer la crise. Ces instruments ont contribué à étendre l'État régalien. L'État a mis l'accent sur les instruments de type *command and control* (Lascoumes & Le Galès 2004). Dans cette optique, les restrictions sur la liberté d'aller et de venir ont été instaurées dans les régions telles que celles de l'Est et du Sahel en application de l'état d'urgence. Les mesures de couvre-feu qui en ont découlé visaient à optimiser la sécurisation du territoire par l'armée et les forces de police. Le capitaine Ibrahim Traoré a décrété le 13 avril 2023 la mobilisation générale et la mise en garde¹⁶. Cette décision, que les autorités justifient par le contexte de guerre, est censée élargir les capacités d'action de l'État. Zoma et ses collègues ont montré comment l'insécurité a conduit à l'augmentation des postes de contrôle à l'entrée de la capitale Ouagadougou (Zoma *et al.* 2022). Les contrôles aux frontières ont été également intensifiés. En 2019, l'État a limité la liberté d'expression et de presse à travers un durcissement de la loi pénale¹⁷. L'objectif de cette mesure était de restreindre la liberté

des médias quant à la diffusion de l'information sécuritaire (Bocandé *et al.* 2023). Cette volonté de régenter la prise de parole dans l'espace public s'est aussi concrétisée par le contrôle des réseaux sociaux. Par exemple, sous la présidence Kaboré, le 20 novembre 2021, puis le 10 janvier 2022, le gouvernement a ordonné la coupure de l'internet mobile pour « des raisons de sécurité »¹⁸. Ces décisions ont été prises dans un contexte de contestation du régime Kaboré par certains opposants politiques tels que Monique Yéli Kam¹⁹. Les mesures de restriction de la liberté d'expression se sont renforcées avec le retour des militaires au pouvoir depuis janvier 2022. Les médias sont invités à « accompagner » la propagande gouvernementale et à s'interdire toute opinion critique, d'où l'émergence, d'ailleurs, d'une controverse sur le rôle de la presse en temps de guerre²⁰.

Les forces de sécurité ont intensifié leur veille contre la cybercriminalité afin de réprimer la diffusion des fausses informations et des discours de haine²¹. Le 20 juin 2022, les autorités ont créé des zones d'intérêt militaire où toute présence humaine est interdite²². Elles ont en plus interdit l'importation et l'usage de plusieurs marques d'engins à deux roues dans certaines régions pour un temps limité²³. À travers la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF), l'État a renforcé ses instruments de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ces instruments de contrôle ont augmenté la capacité de pénétration sociale de l'État. Ils ont cependant contribué à éroder la légitimité de l'État du fait des frustrations suscitées dans les communautés. Autant le contrôle intempestif sur les axes routiers a un effet dissuasif, autant les rackets exercés par les agents de sécurité sur les citoyens creusent le fossé entre l'État et les citoyens (Zoma *et al.* 2022). L'instauration du couvre-feu et l'interdiction des engins à deux roues ont également des effets contre-productifs. Ces mesures accentuent la précarité des citoyens, comme le montre le cas du Niger (CNESS 2018). Or la vulnérabilité des citoyens est exploitée par les groupes armés, qui recrutent désormais localement (Quidelleur 2020). Les citoyens expriment leurs frustrations par la contestation à travers des manifestations²⁴, des conférences de presse et des stratégies de contournement. La contestation est l'expression d'un ras-le-bol, non seulement à l'égard de l'insécurité, mais aussi à l'égard des abus des forces de sécurité envers les citoyens²⁵.

Les syndicats de transporteurs ont à plusieurs reprises dénoncé les tracasseries sur les axes routiers à travers des conférences de presse et parfois des grèves. D'autres citoyens, pour échapper au contrôle, limitent leurs déplacements ou contournent les axes routiers en empruntant des pistes (Hagberg *et al.* 2019:60). Dans les régions comme celle du Sahel,

les stratégies de contournement de la mesure d'interdiction de circulation des engins à deux roues sont rendues aisées du fait de la faible présence de l'armée. Ces faits corroborent les résultats des travaux sur les résistances aux instruments de politiques publiques (Le Bourhis & Lascoumes 2014). Ils montrent que la quête du monopole de la violence se fait dans une logique patrimoniale, illustrant le caractère hybride de la formation étatique (Médard 2016; Bayart *et al.* 2019). Comme le soutient Chena (2014:130) :

« [...] la souveraineté de l'État ne tient pas uniquement aux moyens dont il dispose pour sa mise en œuvre, aux représentations qui le guident, mais aussi aux intérêts et aux préférences des agents de l'État qui peuvent développer des stratégies contradictoires à la politique officielle, ou alors peuvent tirer profit du contournement des règles formelles de droit à leur profit. »

Contrairement aux expériences occidentales (Kiser & Linton 2001), au Sahel, les « rackets » sont parfois opérés à titre privé. Plutôt que d'accroître la capacité extractive de l'État, la guerre accroît l'enrichissement illicite des agents publics. Les efforts de l'État face à la crise ont aussi pris la forme de politiques relatives au vivre-ensemble.

La relance du projet de construction nationale

La guerre a remis dans l'agenda institutionnel le projet de construction d'une identité nationale. En effet, la dynamique de consolidation de l'État se traduit par des stratégies visant à consolider l'idée de nation burkinabè. Celles-ci prennent la forme de politiques publiques à la fois tangibles et symboliques.

Le vivre-ensemble par le « concret » : les politiques tangibles

Tout comme le séparatisme touareg au Niger et au Mali (Mohamadou 2018), la guerre a mis en lumière les inégalités économiques entre les régions et groupes sociaux du Burkina Faso. Elle reflète les clivages structurels qui traversent la société burkinabè. L'exclusion de certains groupes comme les Peulhs a été considérée comme une des caractéristiques de l'État au Sahel (Bouquet 2013; Englebert & Lyammouri 2022:18). Cette exclusion se caractérise par des déficits d'investissements de développement dans les régions périphériques. Plusieurs analyses ont montré comment les inégalités qui datent de la période coloniale ont contribué à alimenter la violence²⁶ (Palm 2020:25). L'Institut Free Afrik (2018:47) a ainsi établi la corrélation entre le niveau de pauvreté et le niveau de violence; les régions les plus touchées par l'insécurité étant parmi les plus précaires du pays. Pendant des années, des régions telles que celles de l'Est et celle du Sahel ont souffert de

l'enclavement en raison de la vétusté du réseau routier. Des mouvements de protestations ont même émergé dans ces régions pour exiger plus d'investissements²⁷. Face à ce défi, l'État a depuis 2016 été à l'initiative de plusieurs stratégies qui ont eu pour effet de sauvegarder l'idée de nation, malgré les fractures sociales. En 2017, le président Kaboré a fait adopter le Programme d'urgence pour le Sahel (PUS-BF) en vue de réduire la pauvreté dans cette région (Burkina Faso 2017). Depuis 2019, ce programme a été étendu aux régions du Centre-Nord, du Centre-Est, de la Boucle du Mouhoun et de l'Est.

Le rapport de mise en œuvre du PUS-BF pour l'année 2021 fait ressortir plusieurs mesures concrètes, notamment la construction d'infrastructures de santé et de sécurité, l'appui à la sécurité alimentaire, la formation professionnelle, l'appui à l'autonomisation des femmes et des jeunes²⁸, etc. Le PUS-BF est donc holistique comme politique publique, car intégrant tous les secteurs du développement. Il traduit ainsi la réponse non militaire de l'État à la crise sécuritaire. Dans le même esprit, une stratégie nationale de prévention de la radicalisation et de lutte contre l'extrémisme violent a été adoptée en 2022 pour la période 2022-2025. Avec les déplacements massifs des populations, l'État a dû ajuster ses politiques éducatives en développant une « école en situation d'urgence » (Burkina Faso 2020). Ses interventions sociales se sont accrues avec une politique humanitaire plus ambitieuse soutenue par des organismes internationaux (Oxfam 2019). Cette transformation s'est matérialisée par l'insertion de la dimension humanitaire dans l'architecture gouvernementale²⁹. Avec les coûts humains (décès, blessures) enregistrés au sein des agents publics, l'État a élaboré à partir de 2018 plusieurs textes pour organiser la prise en charge des victimes du terrorisme issues de l'administration, de l'armée et des forces de sécurité intérieure³⁰.

En accordant une attention aux « gens d'en bas », aux couches vulnérables, les autorités tentent de préserver l'image d'un État social et le sentiment d'appartenance à la nation. Des déficits ont cependant été observés dans la mise en œuvre de ces politiques non seulement du fait du contexte de guerre, mais aussi en conséquence des logiques clientélistes. À titre d'exemple, l'élaboration et la mise en œuvre du Programme d'urgence pour le Sahel se sont faites comme par le passé, c'est-à-dire selon une méthode centralisée, sans concertation sérieuse avec les communautés locales³¹. Une telle démarche maintient la méfiance des communautés locales vis-à-vis de l'État. Selon Aziz Diallo, maire de Dori jusqu'en février 2022, aucun des maires de la région du Sahel n'a été consulté dans l'élaboration de ce programme³². Si certains leaders locaux des régions en état de guerre reconnaissent les efforts de l'État

depuis le début de l'insécurité, ils continuent de penser que les solutions sont loin d'aborder les problèmes structurels. Malgré ces frustrations, les efforts déployés par l'État pour réduire les inégalités ont permis de préserver l'idée de nation burkinabè. Cette volonté de déploiement de l'État vers ses périphéries et les groupes marginalisés est une tendance aussi observée au Niger et au Mali (Coulibaly & Lima 2013). L'État a également investi dans les symboles pour préserver le vivre-ensemble.

Le vivre-ensemble par la socialisation : les politiques symboliques

Comme partout ailleurs, l'État a des assises symboliques, d'où l'intérêt de la science politique pour les « liturgies politiques » (Braud 2004:76; Schneider & Ingram 1993:338). La formation de l'État ne se résume pas au monopole militaire, elle inclut également la création de l'imaginaire national (Rosanvallon 1993). L'État développe des politiques pour créer le sentiment d'appartenance à la nation, celle-ci étant une « communauté imaginée ». Selon Braud (2004:96), l'État apparaît comme l'architecte de la nation « à travers la conscience identitaire qu'il contribue puissamment à forger ». Il n'est donc pas toujours le bras armé ou le « bouclier » de la nation. Au Burkina Faso, la lutte pour la reconstruction de la colonie de Haute-Volta dans les années 1940 a été un moment catalyseur dans la construction nationale³³ (Sinon 2022). L'État postcolonial a élaboré des politiques de construction nationale en sacrifiant dans la foulée le pluralisme politique (Palm 2020:31-43). Le président Maurice Yaméogo (1960-1966) avait investi dans des instruments tels que le parti unique, l'hymne national, la devise, le drapeau national, etc. La conservation du nom du pays relevait de cette logique comme le souligne Palm : « le nom Haute-Volta préservait la cohésion et l'unité nationale en ce qu'il n'était issu d'aucune de la soixantaine d'ethnies du pays » (2020:32).

Le régime du président Thomas Sankara (1983-1987) a été un tournant déterminant dans cet investissement symbolique. Le changement du nom du pays (de Haute-Volta à Burkina Faso³⁴), la politique administrative, la suppression de l'ethnie sur la carte d'identité ont été autant d'instruments adoptés en vue de booster l'imaginaire national³⁵ (Palm 2020:37-38). Sous la présidence de Blaise Compaoré (1987-2014), un des instruments a été l'organisation tournante de la fête nationale dans les régions. Cette recette qu'on retrouve aussi au Niger consiste à délocaliser la fête hors de la capitale et à réaliser des investissements socioéconomiques dans les régions (Loada & Romaniuk 2014). Cette politique a donc des aspects à la fois tangibles et symboliques. Ces politiques sont renforcées par des mécanismes endogènes de préservation du vivre-ensemble tels que les relations à

plaisanterie³⁶. La violence à laquelle font face les États du Sahel traduit un début d'essoufflement de ces mécanismes de résilience. Depuis 2016, la guerre a remis ces politiques symboliques dans l'agenda institutionnel. Une stratégie de la réconciliation et une stratégie de la cohésion sociale ont été engagées, respectivement en 2021 et en 2022. Un pacte pour le vivre-ensemble est en gestation depuis 2021 au sein du Ministère chargé de la réconciliation. Des instruments communicationnels comme les spots et les émissions médiatiques se sont multipliés pour véhiculer le message sur l'unité nationale³⁷. La société civile s'y investit avec l'engagement des intellectuels³⁸, comme les chercheurs, les cinéastes, les chanteurs, etc.

Un élan de solidarité citoyenne s'est développé à travers une multitude d'initiatives en vue de ravitailler les zones sinistrées et de venir en aide aux déplacés internes³⁹. Pendant la campagne pour l'élection présidentielle de 2020, tous les candidats ont accordé une attention spéciale aux inégalités régionales dans leurs programmes⁴⁰ (Saidou & Bertrand 2022). Tous ont inscrit l'unité nationale et la reconquête du territoire comme priorités. Le débat électoral a été ainsi un moment de sensibilisation sur l'identité nationale et l'inclusion politique des minorités. L'équilibre ethno-régional dans la promotion des élites politiques et administratives a toujours été une loi non écrite visant à contourner le principe universaliste de la citoyenneté. Cette recette a été mobilisée depuis 2016 pour répondre à la demande d'inclusion des minorités⁴¹. Une telle stratégie vise à préserver le sentiment d'appartenance à l'État. Comme l'affirme l'émir du Liptako, chef traditionnel à Dori, « plus on est représenté dans l'appareil d'État, plus on s'identifie à lui⁴² ». L'inclusion politique des minorités comme les Touaregs fait également partie des recettes auxquelles ont eu recours le Niger et le Mali dans le contexte de guerre (Saidou 2014; Mohamadou 2018). Ces stratégies symboliques ont eu pour principal effet de maintenir l'idée de nation burkinabè, de raviver la flamme du patriotisme chez les Burkinabè. Si elles renforcent l'État malgré l'érosion de sa souveraineté territoriale, d'autres mesures tendent à précipiter sa désagrégation.

Des dynamiques de délitement : entre déclassement et informalisation

La guerre au Sahel secrète un processus de délitement de l'État, confirmant ainsi les mutations auxquelles il est exposé depuis des décennies. Cette dynamique résulte de ses politiques internationales en matière de sécurité et de ses stratégies de canalisation des groupes d'autodéfense. Ces tendances conduisent à s'interroger sur l'avenir de l'État en tant que mode de régulation de la société.

La communautarisation de la sécurité : l'État doublement déclassé

Les politiques de coopération sécuritaire de l'État contribuent à son déclassement dans l'espace géopolitique régional. Ce déclassement résulte de deux processus. D'abord, la souveraineté de l'État se trouve émiettée du fait de l'action des organisations régionales. Ensuite, la souveraineté de ces organisations est elle-même captée par des puissances extra-africaines.

L'émiettement de la souveraineté étatique

La guerre accroît l'essor des acteurs transnationaux et supranationaux et accélère le délitement de l'État. Ce dernier se déploie dans l'arène internationale en quête de solution au défi sécuritaire (Chena 2014:118). La lutte contre le terrorisme renforce les dynamiques communautaires enclenchées dans le cadre de l'intégration régionale. Au niveau continental, l'Union africaine a élaboré une vision sécuritaire matérialisée par l'architecture africaine de paix et de sécurité (Ibriga & Fau-Nougaret 2015). Ces mutations sont observables en Afrique de l'Ouest avec l'élargissement de l'agenda de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Créée en 1975 avec une vision économique, cette organisation a au fil des années intégré dans son agenda la sécurité et la démocratie (Sourwéma 2020). En 2016, la CEDEAO a adopté une politique sur les processus de réforme et de gouvernance du secteur de la sécurité. Elle s'est dotée d'une stratégie de lutte contre le terrorisme en 2013. Plus récemment, la CEDEAO a décidé lors du Sommet des chefs d'État et de gouvernement du 5 décembre 2022 de la création d'une force antiterroriste. La création en 2014 du G5 Sahel et de sa force conjointe marquent un tournant dans la communautarisation des politiques de sécurité. Sous l'égide du G5 Sahel, les États membres ont adopté des stratégies de prévention et de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent (Bagayoko 2019). Ces transformations sont aussi visibles au niveau d'autres organisations régionales, telles que l'Autorité du Liptako Gourma (ALG) et l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA). L'UEMOA a créé en 2016 une Délégation à la paix et la sécurité. La même année, l'ALG a révisé son Traité pour introduire la sécurité dans ses missions.

En 2017, l'ALG avait envisagé la création d'une force conjointe avec les armées des trois États membres (Mali, Niger, Burkina Faso⁴³). Le 16 septembre 2016, ces États ont créé l'Alliance des États du Sahel (AES) comme cadre de sécurité collective. Un autre mécanisme régional dénommé « Initiative d'Accra » a été lancé en 2017, regroupant le Togo, le Ghana, la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et le Bénin⁴⁴. Dans le bassin du lac Tchad,

face au groupe Boko Haram, le Nigéria, le Niger, le Tchad et le Cameroun ont mis en place en 2015 la force mixte multinationale (Cold-Ravnkilde & Plambech 2015:52-54). Cette prolifération de mécanismes communautaires conduit à une gouvernance multiniveau (Sorensen 2006) et à un émiettement de la souveraineté⁴⁵. La sécurité cesse d'être un monopole étatique. Engagé dans une multitude d'organisations, l'État voit sa souveraineté sécuritaire se morceler. Cette dynamique est consolidée par la coopération bilatérale qu'il entretient avec des puissances étrangères. Plusieurs « stratégies Sahel » ont été recensées, portées par des États comme la Chine et la France, des organisations régionales comme l'Union européenne ainsi que de nombreuses ONG⁴⁶. Certaines ONG humanitaires ont tendance à concurrencer, voire à déclasser l'État dans la prise en charge des personnes déplacées internes⁴⁷. Les décisions des autorités burkinabè de suspendre les activités du Conseil norvégien pour les réfugiés en 2021 et d'interdire la distribution de cash aux personnes déplacées internes en 2022 attestent des tensions entre l'État et les organismes humanitaires internationaux. S'il a été reproché au Conseil norvégien pour les réfugiés de « discréditer » le Burkina Faso dans les médias internationaux⁴⁸, la distribution de cash a été perçue comme une source de conflit entre personnes déplacées et populations hôtes⁴⁹.

Ces acteurs internationaux sont devenus incontournables essentiellement en raison de la faiblesse financière de l'État. Les organisations régionales telles que l'ALG et le G5 Sahel dépendent financièrement des puissances occidentales. Ce poids de l'international est ainsi étroitement lié à l'aide publique au développement. Avec les régimes Goita au Mali et Traoré au Burkina Faso, l'on observe cependant un revirement diplomatique marqué par une réduction de l'influence française⁵⁰. Le Niger s'est engagé dans la même voie depuis le coup d'État de juillet 2023. L'influence internationale n'en reste pas moins prégnante puisque le Mali et le Burkina Faso se sont tournés vers la Russie comme partenaire en matière de défense. Au début de la crise, plutôt que de développer une capacité de « racket » vers leurs citoyens, les États ont sollicité l'aide internationale pour financer l'effort de guerre, notamment dans le cadre du G5 Sahel. Or, comme le montre le cas du Forum national sur la sécurité en 2017 au Burkina Faso, les partenaires étrangers encadrent subtilement les réformes à travers leur appui en expertise. Les experts du Projet d'appui au renforcement de la sécurité intérieure (PARSIB) financé par l'Union européenne ont pris une part décisive dans l'élaboration du rapport général du forum. Du reste, ces interventions internationales ont jusque-là échoué à résoudre l'insécurité (Bagayoko 2021:6; Englebert & Lyammouri 2022:16). Cette reconfiguration géopolitique accentue le déclassement de l'État qui

tend à devenir un acteur presque comme les autres. Si la souveraineté de l'État se trouve morcelée du fait de la prolifération d'organisations communautaires, celles-ci sont aussi l'objet d'instrumentalisation par des puissances extra-africaines.

La captation de la souveraineté communautaire

Ce phénomène de captation de la souveraineté des États ou des organisations internationales n'est pas en soi nouveau en Afrique (Badie 1992), mais il s'est accentué avec la guerre contre le terrorisme, dont les enjeux géopolitiques sont nombreux. L'un des problèmes de l'Union africaine est sa forte dépendance financière à l'égard des puissances telles que la Chine, l'Union européenne et le Japon. D'où ses difficultés à implémenter sa force en attente, un des piliers de son architecture de paix et de sécurité (Ibriga & Fau-Nougaret 2015). Le cas du G5 Sahel est un exemple éloquent illustrant la captation de la souveraineté des organisations communautaires dans le secteur de la sécurité (Bassou 2017). Dès sa naissance, cette organisation a été très vite récupérée par la France qui en a fait un instrument stratégique de sa politique sahélienne (Carayol 2023 ; Helly 2015). Comme le défend une leader de la société civile malienne, « ce ne sont pas les États du Sahel qui gèrent le G5 Sahel⁵¹ ». L'alliance stratégique que la France a établie avec le Tchad, véritable bras armé militaire du G5 Sahel, a facilité son emprise sur cette organisation. Le cas du Burkina Faso était plus problématique dans la mesure sous la présidence Kaboré, ce pays semblait être parmi les États membres les moins influents.

La France s'est, au fil des années, imposée comme le porte-parole *de facto* des États du G5 Sahel dans l'arène internationale. Cela explique en 2022 la décision du Mali de quitter les organes et instances de cette organisation, simple conséquence de sa rupture militaire avec la France. La CEDEAO n'échappe pas à cette logique de captation diplomatique par des puissances étrangères. La crise au Mali a permis d'observer des pressions diplomatiques exercées par la France sur cette organisation. Depuis le coup d'État d'août 2020 au Mali, le président français Emmanuel Macron et ses alliés sahéliens tels que Mohamed Bazoum du Niger ont eu des propos très virulents à l'encontre des autorités maliennes⁵². Le président Macron a eu la même attitude face au Niger depuis le coup d'État qui a renversé Mohamed Bazoum en juillet 2023. L'idée d'État fédéral entre le Mali, le Burkina Faso et la Guinée lancée par le Premier ministre burkinabè en janvier 2023 est l'expression d'une diplomatie de contestation face à l'influence que des puissances extra-africaines exercent sur la CEDEAO. Les influences étrangères sur les organisations africaines sont parfois plus subtiles et se

caractérisent par le transfert des modèles (Darbon 2009). Tidjani Alou (2012) a montré que les transferts de politiques publiques s'opèrent parfois à travers des organisations régionales africaines, telles que l'UEMOA. C'est par cette organisation que la réforme du LMD (licence-master-doctorat) s'est par exemple diffusée dans les huit États membres⁵³.

Comme le montre le cas du Burkina Faso, dans l'espace CEDEAO, c'est l'outil de la RSS (réforme du secteur de la sécurité), diffusé en Afrique par des organismes tels que le Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité de Genève (DCAF) qui sert de modèle pour les réformes sécuritaires (Saidou 2020). Comme le montre l'analyse de Bagayoko (2021:8), en matière de réformes sécuritaires, la tendance des États du Sahel est de s'aligner sur les standards étrangers sans véritable contextualisation. La guerre accélère ces processus de transferts de modèles et consolide le déclassement de l'État au Sahel. L'exemple sahélien relativise la thèse réaliste sur les organisations tendant à considérer celles-ci comme de simples instruments des États membres. En effet, les organisations régionales peuvent servir les intérêts des États autres que ceux qui les ont créées (Tidjani Alou 2001b). L'arène géopolitique africaine est ainsi fortement marquée par les influences des puissances extra-africaines telles que la Chine, la Turquie, la Russie, la France et les États-Unis. C'est en raison de cette asymétrie de puissance que Sindjoun souligne « l'impuissance des puissances africaines » (Sindjoun 2002b:220-230). L'État se transforme également par le bas à travers sa politique envers les groupes d'autodéfense.

L'État face aux groupes d'autodéfense ou l'ambiguïté d'une politique publique

La stratégie de l'État face aux groupes d'autodéfense est un site d'observation de la formation de l'État selon le modèle « belliciste » de Tilly. La politique de l'État envers ces groupes privés est marquée par une ambiguïté. En effet, si cette politique vise à assurer la monopolisation de la violence par l'État, ce processus s'effectue selon des règles hybrides. Dès lors, la quête du monopole militaire n'occulte pas les incertitudes qui caractérisent la formation étatique.

Les tentatives d'étatisation des initiatives privées de sécurité

Comme dans la plupart des États du Sahel, au Burkina Faso, la sécurité n'a jamais été un monopole strict de l'État (Saidou 2019). Sous le régime de Thomas Sankara (1983-1987), les Comités de défense de la Révolution (CDR) ont joué un rôle majeur dans la sécurité publique (Saidou, Semdé & Compaoré 2023:182-184; Kyélem de Tàmbèla 2012:131-154). En

outre, depuis plusieurs années, des groupes d'autodéfense participent à la production de la sécurité. Il s'agit notamment des Dozos, des Koglweogo, des associations Wend Panga et des Rugas (Compaoré & Bojsen 2020 ; Hagberg *et al.* 2019). Quidelleur (2022:4) décrit une « milicianisation de la société » où les citoyens s'impliquent dans les groupes armés et prennent en charge les fonctions de sécurité. La prolifération de ces groupes a conduit à une érosion du monopole de l'État dans les domaines militaire, fiscal, judiciaire et normatif. Les groupes Koglweogo existent depuis les années 2000 et se sont multipliés depuis 2016. Leur mode de fonctionnement reflète un rejet du droit public qui régit l'État moderne (Soré & Côte 2021). En effet, leur répertoire d'action exclut certains principes des droits humains tels que la présomption d'innocence et le droit à l'intégrité physique⁵⁴.

En clair, avec la pratique courante de la torture sur les présumés bandits, ces groupes affirment leur rejet de la conception officielle des droits humains. Dès 2016 déjà, les Koglweogo bénéficiaient de la bienveillance de l'État qui tolérait leurs actions illégales, comme au Mali où l'essor des groupes d'autodéfense date des années 1990 avec la rébellion touarègue. Comme le montrent Soré et Côte (2021:273), face à la crise, « l'État a laissé sa fierté [pour se focaliser] sur leurs aspects pragmatiques⁵⁵ ». Le Niger a une doctrine différente⁵⁶ (ICG 2021). Plutôt que de s'appuyer sur des supplétifs ou des groupes d'autodéfense, l'État nigérien a opté pour un recrutement massif des jeunes dans l'armée⁵⁷. Depuis 2016, les stratégies adoptées au Burkina Faso sur la participation citoyenne à la lutte contre l'insécurité visent à maintenir le monopole étatique de la violence sur le territoire.

C'est dans ce sens qu'il faut saisir la réforme de la police de proximité en 2016⁵⁸ et le recours depuis 2020 aux supplétifs à travers la loi sur les VDP (Zutterling 2020). Avec ces réformes, l'État cherche à encadrer la participation citoyenne à la guerre. Le décret de 2016 sur la police de proximité interdit par exemple la détention illégale d'armes, la torture, etc. L'inclusion des groupes d'autodéfense dans la police de proximité s'inscrit dans une « réorientation » de cette politique publique⁵⁹. L'adoption de la loi sur les VDP procède de la même logique, car l'objectif était de canaliser les efforts citoyens dans la lutte contre l'insécurité. D'ailleurs, dans certaines localités, les VDP sont d'anciens membres recyclés des groupes Koglweogo (Soré & Côte 2021:273). Ces processus confirment les résultats de travaux antérieurs selon lesquels la formation étatique se fait par l'abolition progressive de la violence privée (Tilly 1985 ; Schneckener 2017). Cette volonté de formalisation des pratiques privées est un élément constitutif de la formation de l'État. Cependant, la forme que cette stratégie prend est loin de renforcer la bureaucratisation de l'État.

L'improbable bureaucratisation de l'État

Tout en reflétant une logique anti-État en rejetant certains de ses principes juridiques, les groupes d'autodéfense Koglweogo incarnent également une quête d'État. Ce dernier exerce une attraction sur ces groupes qui s'approprient ses codes et usages. Comme le montre Quidelleur, « [...] les représentants Koglweogo comprennent rapidement qu'ils ont intérêt à mimer les codes de l'État pour s'afficher comme partenaires incontournables » (Quidelleur 2022:8). Ils puisent dans le répertoire des « corps habillés » pour se légitimer et se distinguer des citoyens ordinaires (Quidelleur 2022:8). Ce mimétisme se traduit par exemple par la production des cartes de membres avec les symboles de l'État, des ordres de mission, la mise en place d'un « commandement national », l'élaboration de « codes » en matière pénale, etc. Ces faits corroborent l'analyse de Bayart sur le rapport des sociétés africaines à l'État : « l'imaginaire bureaucratique, la demande d'État sont résilients dans les sociétés subsahariennes, y compris chez les « en bas du bas » comme l'on dit en Côte d'Ivoire » (Bayart 2016:163).

Au Forum national sur la sécurité en octobre 2017, les chefs des Koglweogo ont exprimé leur volonté de coopérer avec les forces de sécurité. Ces processus, qui s'apparentent à un début de bureaucratisation des groupes d'autodéfense, facilitent les efforts déployés par l'État pour les canaliser. Ainsi, d'une part, l'État, jaloux de son monopole militaire, tente d'intégrer ces groupes dans sa sphère, et de l'autre, ces groupes eux-mêmes engagent un processus de bureaucratisation qui les rapproche de l'État. Ce double processus secrète un dépérissement progressif des groupes d'autodéfense en faveur des VDP et des associations de sécurité intégrées dans la police de proximité. La décision du gouvernement de donner désormais la priorité aux VDP dans le recrutement au sein de l'armée confirme cette étatisation des groupes d'autodéfense. Cependant, ce processus de monopolisation de la violence n'occulte pas les dynamiques d'hybridation (Bayart *et al.* 2019). En effet, si les Koglweogo s'inscrivent dans le système sécuritaire public, ils y importent leurs normes privées qui sont aux antipodes des normes bureaucratiques de l'État. Cela se traduit par le rejet par ces groupes du droit officiel au profit de leurs propres règles (Zutterling 2020). La présomption d'innocence par exemple, principe essentiel dans le droit pénal officiel, est souvent foulée aux pieds.

D'ailleurs, l'avènement des VDP n'a pas encore fait disparaître totalement les groupes d'autodéfense (Soré & Côte 2021:276). Les membres de ces groupes, recyclés au sein des VDP, agissent certes sous le contrôle de l'armée, mais il arrive que certains d'entre eux reproduisent les pratiques illégales et informelles telles que la torture, voire les exécutions sommaires de présumés

terroristes (Pellerin 2022). Dans certaines localités, des membres de la communauté peulh ont affirmé avoir été exclus du recrutement des VDP (Tisseron 2021:24). C'est pourquoi le lancement en octobre 2022 d'une opération de recrutement de 50 000 VDP a suscité des controverses. Qui plus est, le contexte de guerre fait que l'armée elle-même a parfois commis des abus contre les citoyens dans la lutte contre l'insécurité (Human Rights Watch 2021). En clair, si les faits confirment la thèse de Tilly en montrant comment en temps de guerre l'État tente de monopoliser la violence sur son territoire, ce processus secrète un État hybride dans lequel cohabitent normes bureaucratiques et normes informelles.

Conclusion

Cet article montre que le modèle de Tilly conserve sa fécondité heuristique pour saisir les dynamiques étatiques au Sahel. Il relativise l'argument selon lequel ce modèle serait obsolète ou sous-équipé pour analyser l'État en Afrique. En effet, le cas empirique du Burkina Faso montre que le Sahel reste un site d'observation privilégié des transformations de l'État à partir de son activité guerrière. Cet exemple met en évidence la manière dont la guerre contre l'insécurité induit une dynamique de formation de l'État. L'érosion de la souveraineté territoriale de l'État n'empêche pas ce dernier de développer son appareil coercitif et de maintenir l'idée de nation. Pour gérer l'insécurité, l'État a été contraint à une remise à plat de ses politiques de sécurité à travers une extension de son appareil coercitif, mais aussi des politiques publiques pour préserver le vivre-ensemble. Ce renforcement de l'État et de la nation n'occulte pas la tendance au délitement. En effet, les politiques extérieures de l'État et sa stratégie à l'égard des groupes d'autodéfense entraînent une dilution de sa souveraineté interne et externe. Sur le plan externe, la communautarisation de la sécurité renforce le déclassement de l'État dans l'arène géopolitique, tandis qu'au plan interne, son rapport aux groupes d'autodéfense consolide son hybridité.

Le cas burkinabè montre qu'en temps de guerre, la quête de monopole militaire par l'État se fait selon des processus complexes dans lesquels sont enchevêtrées normes bureaucratiques et normes informelles (Chabal & Dalloz 1999). La formation étatique s'accommode de l'informalisation des rapports sociaux et de la prédation des biens publics. Ce déficit d'institutionnalisation de l'État explique pourquoi la hausse des budgets des armées ne réduit pas de façon mécanique l'insécurité. La guerre est devenue une nouvelle opportunité d'enrichissement illicite pour certains acteurs au sommet de l'État, mais aussi à la base. Certes, la guerre étend l'appareil militaire, relance le projet de construction d'une identité nationale,

mais elle accentue concomitamment la patrimonialisation de l'État, son informalisation et son déclassement. Cette ambivalence appelle à rompre avec la vision téléologique selon laquelle tous les États auraient vocation à s'inscrire dans le modèle occidental. Si la guerre accélère la formation de l'État au Sahel, ce processus secrète un État spécifique, qui à certains égards, s'éloigne du modèle idéal-typique wébérien.

Notes

1. Ces propos ont été diffusés dans un audio sur WhatsApp auquel nous avons eu accès grâce à un proche d'un soldat.
2. Les débats théoriques relatifs à l'État et la mondialisation sont marqués par une forte controverse (Marsh, David *et al.* 2006 ; Sorensen 2006).
3. Pour une discussion critique sur la thèse de Tilly, lire Hendrik Spruyt (2011).
4. Ce fut en qualité de membre du Comité d'organisation du Forum national sur la sécurité en 2017 et du groupe d'experts sur la réconciliation nationale en 2021.
5. La première guerre contre le Mali (1974-1975) a contribué à augmenter la puissance de l'armée burkinabè (Lamizana 1999:299-323).
6. Décret n° 2020-0175/PRES/PM/MDNAC/MINEFID du 27 février 2020.
7. Selon l'Institut Free Afrik (2018:45), de 2018 à 2019, cette hausse a été de 23, 41 % pour la défense et 38,99 % pour la sécurité.
8. <https://www.leconomistedufaso.bf/2022/10/24/hausse-des-depenses-securitaires-et-terrorisme-pas-encore-efficace/>, consulté le 1^{er} décembre 2022.
9. L'Union européenne a financé par exemple le « Projet d'appui au renforcement de la sécurité intérieure » (PARSIB) de 2016 à 2019.
10. <https://www.sig.bf/2023/04/fonds-de-soutien-patriotique-plus-7-milliards-francs-cfa-mobilises-en-deux-mois/>, consulté le 10 avril 2023.
11. Ces fonds ont été principalement collectés à travers les prélèvements effectués sur les boissons par la Société de distribution des boissons (BRAKINA/SODIBO), soit 75,38 %. Les contributions volontaires représentent 4,77 %. Pour plus de détails, voir <https://www.wakatsera.com/burkina-fonds-de-soutien-patriotique-plus-de-sept-milliards-fcfa-collectes/> consulté le 10 avril 2023.
12. Ces forces ont été créées par le décret n° 2021-0480/PRES/PM/MDNAC du 2 juin 2021.
13. À titre illustratif, le président Damiba a rappelé dans les rangs d'anciens militaires en mars 2022 et le président Traoré a lancé un recrutement exceptionnel de 3 000 soldats en octobre 2022.
14. www.justice.gov.bf/wp-content/uploads/2021/10/Synthese-du-rapport-de-la-rentree-2021-2022-des-juridictions-du-Burkina-Faso.pdf, consulté le 1^{er} décembre 2022.
15. Le coup d'État de janvier a porté au pouvoir le lieutenant-colonel Paul Henri Damiba qui sera renversé en septembre par le capitaine Ibrahim Traoré avec l'appui des forces Cobra.
16. <https://lefaso.net/spip.php?article120799>, consulté le 14 avril 2023.

17. Les dispositions adoptées interdisent la diffusion d'informations en lien avec le déplacement des forces de sécurité, leur armement, leur position géographique, etc.
18. <https://burkina24.com/2022/01/10/burkina-faso-que-se-passe-t-il-encore-avec-linternet-mobile/>, consulté le 5 novembre 2022.
19. Plus tard, le 21 janvier 2022, celle-ci a appelé l'armée à « prendre ses responsabilités », infowakat.net/gouvernance-politique-monique-kam-appel-larmee-a-prendre-ses-responsabilites/, consulté le 9 août 2022.
20. Voir à ce propos le débat organisé par la télévision BF1 le 2 avril 2023, <https://www.youtube.com/watch?v=uxzmvOUTE6s>, consulté le 10 avril 2023.
21. C'est le cas des menaces de mort contre le journaliste Newton Ahmed Barry en juin 2022. L'auteur de la menace a été retrouvé et jugé, <https://minute.bf/appeal-a-violence-contre-newton-ahmed-barry-b-i-condamne-a-12-mois-de-prison-dont-6-mois-ferme/>, consulté le 6 septembre 2022.
22. Ces zones sont situées dans les régions du Sahel et de l'Est et couvrent respectivement 37 758 km² et 12 205 km², <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220621-burkina-creation-de-zones-d-interet-militaire-ou-toute-presence-humaine-est-interdite>, consulté le 13 septembre 2022.
23. Il s'agit notamment des motocyclettes de marque Aloba et des substances explosives. Ces mesures ont été annoncées par le ministre du Commerce et par des communiqués datés du 1^{er} juillet 2022.
24. C'est l'exemple de la manifestation du 27 août 2022 dans la ville de Dori dans la région du Sahel, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220827-au-burkina-faso-les-populations-du-sahel-ont-marche-pour-denoncer-linsécurité>, consulté le 5 novembre 2022.
25. Un Collectif contre l'impunité et la stigmatisation des communautés (CISC) a été fondé en 2019 pour dénoncer les abus des forces de sécurité contre les civils.
26. Dans les années 1950, la capitale Ouagadougou bénéficiait de la moitié du budget de la colonie de Haute-Volta. Cela a conduit Nazi Boni à proposer en 1954 la création d'un nouveau territoire (Palm 2020:27). En 1977, cette demande sera reprise par le Mouvement autonomiste de l'Ouest « dont les objectifs affichés étaient la création d'un État, la République de Kénédougou » (Palm 2020:34).
27. C'est l'exemple de la manifestation organisée en 2021 à Fada NGourma à l'appel du Mouvement *U Gulmu Fi* pour protester contre l'insécurité et la marginalisation économique de la région de l'Est.
28. Ces données sont disponibles sur le site du PUS-BF, <https://pus-bf.org>.
29. Avec la crise sécuritaire, le ministère de la Femme a été rebaptisé pendant le premier mandat de Roch Kaboré « ministère de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire ».
30. À titre d'exemple, on peut citer le décret n° 2021-0913 portant institution d'une délégation de solde aux ayants droit du militaire décédé en opérations intérieures ou du fait d'acte terroriste et le décret n° 2019-0140 portant modalités d'indemnisation de l'agent des forces de la police nationale, de la garde de sécurité pénitentiaire, des douanes ou des eaux et forêts ayant subi des préjudices dans l'exercice ou en raison de l'exercice de ses fonctions. Entretien à Ouagadougou, 28 décembre 2021.

31. Entretien avec Moumouni Dialla, Ouagadougou, le 17 octobre 2019.
32. Nos notes lors d'une conférence publique à Ouagadougou le 29 juillet 2022 à laquelle s'était exprimé Aziz Diallo.
33. La colonie de Haute-Volta, créée en 1919, a été démantelée en 1932, puis rétablie en 1947 (Palm 2020).
34. Le nom Burkina Faso dérive de trois langues, le mooré, le dioula et le fulfuldé. Sankara a adopté également un nouvel hymne national dont le nom (le *Dyitané*) dérive du lobiri (Palm 2020:38).
35. Au Colloque international « Thomas Sankara et le développement » (Ouagadougou, 26-28 juillet 2022), plusieurs intervenants ont souligné ce volontarisme de Sankara sur l'unité nationale.
36. Sur ces relations à plaisanteries au Burkina Faso, lire Nyamba (2001).
37. Le 28 août 2022, le gouvernement a réuni 700 imams et prêcheurs musulmans pour échanger sur la cohésion et la conception d'un contre-discours face aux idées extrémistes des groupes armés.
38. Voir à titre d'exemple la tribune de Mathias Ollo Kambou et Yoporeka Somé, <https://faso7.com/2022/08/17/tribune-guerir-de-la-haine-de-soi-yoporeka-somet-et-mathias-ollo-kambou/>, consulté le 6 septembre 2022.
39. On peut citer comme exemple les campagnes de collecte de dons lancées par le Groupe d'action pour le Soum, <https://www.sidwaya.info/blog/groupe-daction-pour-le-soum-une-initiative-pour-soutenir-la-lutte-contre-le-terrorisme/>, consulté le 5 décembre 2022.
40. Voir à titre d'exemple le programme du candidat Roch Marc Christian Kaboré (Kaboré 2020:15).
41. C'est le cas de la nomination des élites peulhs comme le général Oumarou Sadou au poste de chef d'état-major général des armées en décembre 2016 et de Yéro Boly à celui de ministre d'État chargé de la réconciliation nationale en 2022. Plus récemment, le capitaine Traoré a nommé le 31 mars 2023 un autre officier peulh, le colonel Moussa Diallo, au poste de chef d'État-major adjoint des armées. Cf. journal *L'Événement*, n° 492 du 10 avril 2023.
42. Propos tenus à la Conférence régionale sur les défis sécuritaires, Ouagadougou, 21 juillet 2022.
43. Mamane Tahirou, Conférence régionale sur les défis sécuritaires, Ouagadougou, 21 juillet 2022.
44. <https://issafrica.org/fr/iss-today/linitiative-daccra-peut-elle-prevenir-le-terrorisme-dans-les-États-cotiers-de-lafrique-de-louest>, consulté le 14 septembre 2022.
45. Ainsi que le soutient Hassenteufel (2014:289), avec la mondialisation qui engendre une multiplicité d'acteurs et d'échelons de décision, la capacité de l'État à agir en toute autonomie se trouve érodée.
46. <https://www.crisisgroup.org/fr/africa/sahel/299-course-correction-sahel-stabilisation-strategy>, consulté le 5 novembre 2022.
47. Entretien avec Marino Compaoré à Ouagadougou le 9 novembre 2022.
48. <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20211002-burkina-faso-les-activites-de-l-ong-norwegian-refugee-council-suspendues>, consulté le 2 décembre 2022.

49. Cette décision a été prise le 28 novembre 2022 par le gouverneur de la région du Sahel. Voir l'interview qu'il a accordé au *Sidwaya* (30 novembre 2022).
50. Les décisions des deux États de mettre fin à la présence militaire française sur leurs territoires en sont des illustrations.
51. Propos tenus à la Conférence régionale sur les défis sécuritaires, Ouagadougou, 21 juillet 2022.
52. <https://www.jeuneafrique.com/1203568/politique/mohamed-bazoum-assimigoita-duel-a-distance-dans-le-sahel/>, le 14 septembre 2022.
53. Il s'agit du Niger, du Togo, du Bénin, du Sénégal, de la Guinée-Bissau, de la Côte d'Ivoire, du Burkina Faso et du Mali.
54. Entretien avec Hamadou Guigma, Ouagadougou, 20 octobre 2017.
55. Cette stratégie face aux groupes vigilants est appréhendée par Béatrice Hibou (1999) comme une « décharge » permettant à l'État de faire remplir ses missions par d'autres acteurs.
56. Ali Bako, communication à la Conférence régionale sur les défis sécuritaires au Sahel, Ouagadougou, 21 juillet 2022.
57. Il tolère cependant certains groupes d'autodéfense comme à Tassara dans la région de Tahoua. Entretien avec Abdoul Aziz Garba, Niamey, 16 février 2022.
58. Entretien avec Sanoussa Gansoré, Ouagadougou, 4 août 2016.
59. Entretien à Ouagadougou, 4 avril 2018.

Bibliographie

- Ake, C., 2003, *Democracy and development in Africa*, Ibadan, Spectrum Books Limited.
- Assanvo, W., Dakono, B., Théroux-Bénoni, L.-A., et Maïga, I., 2019, *Extrémisme violent, criminalité organisée et conflits locaux dans le Liptako-Gourma*, Rapport sur l'Afrique de l'Ouest n° 26, Dakar, ISS.
- Bach, D., et M. Gazibo (dirs), 2011, *L'État néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.
- Badie, B., et Birnbaum, P., 1982, *Sociologie de l'État*, Paris, Grasset.
- Badie, B., et Vidal, D., 2016, *Nouvelles Guerres : comprendre les conflits au XXI^e siècle*, Paris, La Découverte.
- Badie, B., 1992, *L'État importé. Essai sur l'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard.
- Bagayoko, N., et Savadogo, M., 2022, *L'architecture de sécurité intérieure burkinabée face à la gestion d'une crise multidimensionnelle*, Working paper n° 898, Norwegian Institute for International affairs.
- Bagayoko, N., 2019, *Le multilatéralisme sécuritaire africain à l'épreuve de la crise sahélienne*, Montréal, Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques.
- Bagayoko, N., 2021, « Les instruments internationaux de gestion des conflits au défi de la crise sahélienne », *Revue Défense nationale*, vol. 6, n° 841, p. 87-94.
- Bassou, A., 2017, « L'État, les frontières et le territoire au Sahel : cas du G5 Sahel », *Policy brief*, PB 17/33, OCP Policy center, pp. 1-12.

- Batchom, P. E., 2016, « La guerre civile “transfrontalière” : note introductive et provisoire sur les fortunes contemporaines de la guerre civile », *Politique et sociétés*, n° 1, vol. 35, p. 103-123.
- Batchom, P. E., 2018, *L'État ailleurs. Entre logiques de case et dynamiques du village global*, Paris, L'Harmattan.
- Bayart, J.-F., Poudiougou, I., Zanoletti, G., 2019, *L'État de distorsion en Afrique de l'Ouest : des empires à la nation*, Paris, Karthala.
- Bayart, J.-F., 1998, « La guerre en Afrique : dépérissement ou formation de l'État », *Esprit*, n° 247(11), p. 55-73.
- Bayart, J.-F., 2016, « Des régimes de sécurité au Sahel : l'État en question », dans R. Benkirane (dir.), *Radicalisation, violence et (in)sécurité. Ce que disent 800 Sahéliens*, PNUD, p. 158-165.
- Bayart, J.-F., Hibou, B., Ellis, S., 1998, *La criminalisation de l'État en Afrique*, Paris, Éditions Complexe.
- Belkacem, G., 2020, « Les États faillis et le trafic d'armes au Sahel », *Revue des études de droit*, vol. 7, n° 3, p. 820-853.
- Benkirane, R. (dir.), 2016, *Radicalisation, violence et (in)sécurité. Ce que disent 800 Sahéliens*, PNUD.
- Blundo, G. et J.-P. Olivier de Sardan (dirs), 2007, *État et corruption en Afrique*, Paris, Karthala.
- Bocandé, A., Lagarde, J. et Marong, S., 2023, *Dans la peau d'un journaliste au Sahel, Reporters sans frontières (RSF)*.
- Bonnet V., et Brachet J., 2013, « Les crises sahéliennes : entre perceptions locales et gestions internationales », *Politique africaine*, n° 130, p. 5-20.
- Bouquet, C., 2013, « Peut-on parler de “seigneurs de guerre” dans la zone sahélo-saharienne ? Entre vernis idéologique et crime organisé », *Afrique contemporaine*, n° 246, p. 85-97.
- Braud, P., 2004, *Penser l'État*, Paris, Éditions du Seuil.
- Braud, P., 2014, *Sociologie politique*, Paris, LGDJ.
- Burkina Faso, 2017, *Programme d'urgence pour le Sahel au Burkina Faso*, document final.
- Burkina Faso, 2020, *Plan d'urgence pour l'éducation au Burkina Faso 2020-201*, Ouagadougou.
- Campbell, J. L. 1993. “The State and Fiscal Sociology”, *Annual Review of Sociology*, pp. 163–85.
- Chabal, P. et Daloz, J.-P., 1999, *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*, Paris, Economica.
- Chazan, N., Mortimer, R., Ravenhill, J., and Rothchild, D., 1999, *Politics and society in contemporary Africa*, Colorado, Lynne Rienner Publishers.
- Carayol, R., 2023, *Le mirage sahélien : la France en guerre en Afrique. Serval, Barkhane et après ?* Paris, La Découverte.
- Chena, S., 2014, « L'État dans les relations internationales », *NAQD*, n° 31, p. 113-132.
- Chevalier, J., 2014, *L'État postmoderne*, Paris, LGDJ.
- Clapham, C., 2000, « Guerre et construction de l'État dans la corne de l'Afrique », *Critique internationale*, vol. 9, p. 93-111.

- CNESS, 2018, Étude approfondie sur les facteurs de radicalisation en milieu rural, urbain, universitaire et carcéral dans cinq régions du Niger, Niamey, CNESS.
- Coalition citoyenne pour le Sahel, 2021, *Sahel. Ce qui doit changer : pour une approche centrée sur les besoins des populations*, https://sahelresearch.africa.ufl.edu/files/Coalition-citoyenne_Sahel-.pdf, consulté le 28 juin 2022.
- Cold-Ravnkilde, S., and Plambech, S., 2015, *Boko Haram. From local grievances to violent insurgency*, Copenhagen, Danish Institute for International Studies.
- Collins, A. (ed.), 2016, *Contemporary security studies*, Oxford, Oxford University Press.
- Compaoré, I., et Bojsen, H., 2020, « Sécurité d'en bas au Burkina Faso. Koglweogo, gardiens de la brousse, gardiens de la société? », *Cahiers d'études africaines*, 2020, n° 239, p. 671-697.
- Darbon, D., (dir.), 2009, *La politique des modèles : simulation, dépolitisation et appropriation*, Paris, Karthala.
- Diop, C. A., 1981, *Civilisation ou barbarie*, Paris, Présence africaine.
- Elias, N., 1975, *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Calmann-Lévy.
- Englebert, P., and Lyammouri, R., 2022, *Sahel: Moving towards military containment*, Policy report, Atlantic Council, Africa Center.
- Grégoire, E., 2019, « Le Sahara et le Sahel entre crises et résiliences », *Hérodote*, n° 172, p. 5-22.
- Hagberg, S., et al., 2019, *Sécurité par le bas : Perceptions et perspectives citoyennes des défis de sécurité au Burkina Faso*, Uppsala, Uppsala Papers in Africa Studies.
- Hall, P., 1993, "Social paradigm, social learning and the state", *Comparative politics*, no. 25, pp. 275-296.
- Hassenteufel, P., 2014, *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- Hay, C., Lister M., and Marsh D., (eds), 2006, *The state: theories and issues*, New York, Palgrave Macmillan.
- Helly, D., Ouédraogo, F., Galeazzi, G., Maïga, I., et Thérout-Bénoni, L.-A., 2015, « Stratégie Sahel : l'impératif de la coordination », ISS, *Note d'analyse* n° 76.
- Hibou, B., 1999, « La décharge, nouvel interventionnisme », *Politique africaine*, vol. 13, n° 1, p. 6-15.
- Human Rights Watch, 2021, *Burkina Faso : Événements de 2020. Rapport mondial 2021*.
- Hyden, G., 2013, *African politics in comparative perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Ibriga, L. M., et Fau-Nougaret, M., 2015, *L'architecture de paix et sécurité : bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan.
- ICG, 2021, *Sud-Ouest du Niger. Prévenir un nouveau front insurrectionnel*, Rapport Afrique de Crisis Group n° 301.
- Illy, O., 2015, « L'État en faillite en droit international », *Revue québécoise de droit international*, n° 28(2), p. 53-80.
- Jourde, C., 2009, « Les grilles d'analyse de la politique africaine : la problématique de l'État », dans M. Gazibo et C. Thiriot (dirs), *Le politique en Afrique : États des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, p. 43-70.
- Kaboré, R. M. C., 2020, *Mon programme 2021-2025*, Ouagadougou.

- Kaldor, M., 2007, *New and old wars: organized violence in a global era*, Stanford, Stanford University Press.
- Kambou, M. O., et Somé, Y., 2022, « Guérir de la haine de soi... », <https://faso7.com/2022/08/17/tribune-guerir-de-la-haine-de-soi-yoporeka-somet-et-mathias-ollo-kambou/>, consulté le 6 septembre 2022.
- Kingdon, J., 2003, *Agenda, alternatives and public policies*, Boston, Little Brown and company.
- Kiser, E., and Linton, A., 2001, "Determinants of the Growth of the State: War and Taxation in Early Modern France and England", *Social Forces*, vol. 80, no. 2, pp. 411–48.
- Ki-Zerbo, J., 2007, *Repères pour l'Afrique*, Dakar, Panakrika.
- Kyélem de Tambèla, A., 2012, *Thomas Sankara et la Révolution au Burkina Faso : une expérience de développement autocentré*, Ouagadougou, L'Harmattan.
- Lamizana, A. S., 1999, *Sur la brèche, trente ans durant : mémoires (tome II)*, Paris, Jaguar.
- Lascoumes, P. et P. Le Gales (dirs), 2004, *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Le Bourhis, J.-P., et Lascoumes, P., 2014, « Les résistances aux instruments de gouvernement : essai d'inventaire et de typologies pratiques », dans C. Halpern, P. Lascoumes et P. Le Gales (dirs), *L'instrumentation de l'action publique*, Paris, Les Presses de Sciences Po, p. 493-516.
- Le Galès, P., et N. Vezinat (dirs), 2014, *L'État recomposé*, Paris, PUF.
- Leander, A., 2003, "War and the un-making of states: taking Tilly seriously in the contemporary world", in S. Guzzini and D. Jung (eds), *Copenhagen peace research: conceptual innovations and contemporary security analysis*, London and New York, Routledge, pp. 69–80.
- Loada, A., et Romaniuk, P., 2014, *Prévention de l'extrémisme violent au Burkina Faso : vers une résilience nationale dans un contexte d'insécurité régionale*, New York, Global Center on Cooperative Security.
- Marsh, D., Smith, N. J., and Hothi, N., 2006, "Globalization and the state", in C. Hay, M. Lister and D. Marsh (eds), *The state: theories and issues*, New York, Palgrave Macmillan, pp. 172–189.
- Medard, J.-F., (dir), *États d'Afrique noire : formations, mécanismes, crise*, Paris, Karthala, 1991.
- Médard, J.-F., 2006, « Le modèle unique d'État en question », *Revue internationale de politique comparée*, n° 4, vol. 12, p. 681-696.
- Mohamadou, A., 2018, « États, pouvoirs locaux et insécurité au Sahel », *Afrique contemporaine*, vol. 1, n° 265, p. 77-97.
- Nyamba, A., 2001, « Les relations de plaisanteries au Burkina Faso », *Communication*, vol. 21/1, p. 119-140.
- Oxfam, 2019, *Sahel : lutter contre les inégalités pour répondre au défi du développement et de la sécurité*, juillet, Oxfam International.
- Palm, D. J. M., 2020, *Centenaire de la Haute-Volta : de la création du territoire aux questions identitaires*, Ouagadougou, Éditions Mercury.

- Palenfo, A. Y. S. R., 2017, *Alerte précoce. De la réforme pour la police nationale à la réforme du secteur de la sécurité*, Ouagadougou, Hans Seidel.
- Petiteville, F., et Smith, A., 2006, « Analyser les politiques internationales », *Revue française de science politique*, n° 3, vol. 56, p. 357-366.
- Pellerin, M., 2017, « Les trajectoires de radicalisation religieuse au Sahel », *Notes de l'IFRI*, février.
- Pellerin, M., 2022, « Les groupes d'autodéfense : pompiers pyromanes du Sahel », *Note de l'IFRI*, décembre.
- PNUD, 2017, *Sur les chemins de l'extrémisme en Afrique : moteurs, dynamiques et éléments déclencheurs*, New York, Bureau régional du PNUD.
- Quidelleur, T., 2020, « Les racines locales de la violence dans l'Est du Burkina Faso : la concurrence pour les ressources, l'État et les armes », *Network of researchers in international affairs* (NORIA).
- Quidelleur, T., 2022, « Les dividendes de la "guerre contre le terrorisme" : milicianisation, États et interventions internationales au Mali et au Burkina Faso », *Cultures et conflits*, 125, Printemps, p. 1-26.
- Rosanvallon, P., 1993, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Paris, Points.
- Roux, C., 2019, « L'État », dans C. Roux, et E. Savarese (dirs), *Science politique*, Bruxelles, Éditions Bruylant, p. 63-76.
- Saidou, A. K., Semdé, A. W., et Compaoré, I., 2023, « Repenser la sécurité au Burkina Faso : réflexions au prisme de l'héritage sankariste », dans P. Zahonogo, F. Song-Naba et Y. Ouoba (dirs), *Thomas Sankara et le développement en Afrique*, Paris, L'Harmattan, p. 173-188.
- Saidou, A. K., 2014, *Conflit armé et démocratisation en Afrique : cas du Niger*, Thèse de doctorat en science politique, Université Ouaga 2, Burkina Faso.
- Saidou, A. K., 2019, « La participation citoyenne dans les politiques publiques de sécurité : analyse comparative des exemples du Niger et du Burkina Faso », *International Development Policy* 11, n° 1, pp. 1-27.
- Saidou, A. K., et Bertrand, E., 2022, « Security as a campaign issue: programmatic mobilization in Burkina Faso's 2020 elections », *Democratization*, vol. 29, Issue 8, p. 1-20.
- Saidou, A. K., 2020, « L'après-Compaoré au concret : transition politique et réformes des politiques de sécurité au Burkina Faso », *Politique et sociétés*, vol. 39, n° 2, p. 81-110.
- Schneider, A. L., et Ingram, Helen M., 1993, "Social construction of target populations: implications for politics and policy", *American Political Science Review*, vol. 87, no. 2, pp. 334-47.
- Sampana, L., 2015, « La démilitarisation paradoxale du pouvoir politique au Burkina Faso », dans A. Augé et A. Gnanguènon (dirs), *Les armées africaines et le pouvoir politique au sud du Sahara*, Paris, Les Champs de Mars n° 28, octobre, p. 34-49.
- Schneckenner, U., 2017, "Milicias and the Politics of Legitimacy", *Small Wars & Insurgencies*, vol. 28, n° 4-5, pp. 799-816.
- Sindjoun, L., 2002a, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica.
- Sindjoun, L., 2002b, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala.

- Sinon, M., 2022, « L'œuvre de Sankara et la double construction étatique et nationale du Burkina Faso », Communication au Colloque « Thomas Sankara et le développement », Ouagadougou, 28 juillet 2022.
- Soré, Z., et Côte, M., 2021, « Péril terroriste et reconfiguration des forces de défense et de sécurité (FDS) et groupes de vigilance au Burkina Faso », dans V. Rouamba-Ouédraogo (dir.), *Crise sécuritaire dans les pays du G5 Sahel : comprendre pour agir*, Paris, L'Harmattan, p. 263-286.
- Sorensen, G., 2006, "The transformation of the state", in C. Hay, M. Lister and D. Marsh (eds), *The state: theories and issues*, New York, Palgrave Macmillan, pp. 190–208.
- Sourwéma, K.S., 2020, « L'intégration régionale par le prisme de la frontière étatique : cas de l'Afrique de l'Ouest », *Afrilex*, consulté sur internet (afrilex.u-bordeaux.fr/wp-content/uploads/2021/03/Kassem_Article_Integration_VF-14022020.pdf) le 16 septembre 2022.
- Spruyt, H., 2011, "War, trade and State formation", in R. E. Goodin (ed.), *Oxford Handbook of political science*, Oxford, Oxford University Press, 2011, pp. 567–592.
- Tidjani Alou, M., 2001a, « La dynamique de l'État postcolonial au Niger », in Kimba Idrissa (dir.), *Niger : État et démocratie*, Paris, L'Harmattan, p. 85-123.
- Tidjani Alou, M., 2001b, « Globalisation : l'État africain en question », *Afrique contemporaine*, n° 199, p. 11-24.
- Tidjani Alou, M., 2012, « Entre autonomie et dépendance : dynamiques de "policy transfers" en Afrique subsaharienne », *Alternatives Sud*, vol. 17, p. 107-122.
- Tilly, C., 1985, "War making and state making as organized crime", in P. Evans, D. Rueschemeyer, and T. Skocpol (eds), *Bringing the state back in*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985, pp. 170–187.
- Tisseron, A., 2021, "Pandora's box. Burkina Faso self-defence militias and VDP Law in fighting jihadism", Dakar, Friedrich Ebert Stiftung.
- Villalon, L., et Idrissa, R., 2020. *Democratic struggle, institutional reforms and state resilience in the Sahel*, Maryland, Lexington Books.
- Weber, M., 1995, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Pocket.
- Young, C., 1994, *The postcolonial state in comparative perspective*, Yale, Yale University Press.
- Zartman, W., 1995, *Collapsed state: the disintegration and restoration of legitimate authority*, London, Lynne Rienner.
- Zoma, V., Yaméogo, L., et Goama, N., 2022, « Contrôles routiers et insécurité dans un contexte d'attaques terroristes à Ouagadougou au Burkina Faso », *Djiboul, Spécial* (3), p. 147-162.
- Zutterling, C., 2020, « Armer les civils : la loi sur les volontaires pour la défense de la patrie », Éclairage du GRIP, 30 octobre, Bruxelles, GRIP.